



Construction contre un mur voisin disposant d'un point de lumière

Par pat50

Bonjour depuis de nombreuses années j'avais fait construire un garage avec permis de construire et cela en limite de propriété donc construction du garage qui cache plus de la moitié d'une ouverture en pavés de verre de mon voisin ! dernièrement j'ai obtenu un permis de construire pour élévation sur le garage et mon voisin n'apprécie absolument pas que je cache complètement son point de lumière il me menace de problème de justice , alors je ne comprend pas puisque c'est une ouverture illégale et j'ai obtenu le permis de construire je ne peu revenir en arrière car mes matériaux sont commandés et arrivés !le maitre d'oeuvre me dit que le voisin ne peut rien faire car en plus de cela mon affichage de construction et n°PC date de fin juillet 2022 à la mairie ils m'ont dit que le voisin avait 2 ou 3 mois pour contester mais ca me gêne je voudrais savoir si mon voisin peu m'empêcher de construire? merci de votre réponse
bien cordialement

Par isernon

bonjour,

pourquoi écrivez-vous que son ouverture est illégale ?

s'agit-il d'une ouverture permettant de voir chez vous, appelé vue ou d'un simple mur de pavés de verre permettant de laisser la lumière sans qu'il soit possible de voir dehors, appelé un jour ?

depuis combien d'années ce jour existe-il ?

sur votre permis de construire, il doit être mentionné qu'il est sous réserve du droit des tiers. Votre voisin a donc tout à fait le droit de contester vos futurs travaux.

que cela vous gêne est compréhensible, mais vous deviez vous douter que votre voisin n'allait pas apprécier que vos travaux allaient lui boucher la lumière.

salutations

Par Burs

Bonjour,
les pavés de verre sont considérés comme des matériaux de construction (parpaings) il ne constituent donc pas une vue